

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement
de Lyon

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 7 février 2024

Liste des délibérations publiée le 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

8

**Affectation anticipée
du résultat 2023
au budget principal 2024**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT jusqu'au rapport n° 5), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE à partir du rapport n° 13), MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : Mme MOUSSA (pouvoir à Mme BAZAILLE), M. JACOLIN (pouvoir à M. CAUCHE).

Madame le Maire, explique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 du 21 décembre 2023 modifiée, il est possible de procéder à une affectation anticipée des résultats 2023 au Budget Primitif 2024.

1. Détermination du résultat de fonctionnement 2023

Il est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2023 (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2022 reporté sur la section de fonctionnement (compte 002) :

Fonctionnement exercice 2023	
Recettes de fonctionnement	24 261 442,73 €
Dépenses de fonctionnement	- 21 503 596,15 €
Résultat net de fonctionnement de l'exercice 2023	2 757 846,58 €
Résultat de fonctionnement N-1 2022 reporté	3 720 362,93 €
Résultat de clôture 2023 FONCTIONNEMENT	6 478 209,51 €

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement du budget principal 2023 s'établit ainsi à **6 478 209,51 €**

2. Détermination du résultat d'investissement 2023 et du besoin de financement 2024 de la section d'investissement

Le résultat d'investissement 2023 est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2023 (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2022 reporté sur la section d'investissement (compte 001).

Investissement exercice 2023	
Recettes d'investissement (dont 1068)	2 319 292,55 €
Dépenses d'investissement	- 4 986 189,21 €
Résultat net d'investissement de l'exercice 2023	-2 666 896,66 €
Résultat d'investissement N -1 2022 reporté	2 862 766,18 €
Résultat de clôture 2023	195 869,52 €

L'excédent cumulé dégagé par la section d'investissement du budget principal 2023 s'établit ainsi à **195 869,52 €**. Cet excédent sera affecté au BP 2024 en Recettes d'investissement reportées R001.

De plus, lors de la clôture budgétaire les Restes à Réaliser 2023 sont constatés en dépenses et en recettes d'investissement. Ils s'élèvent à 2 461 063,42 € en dépenses et à 661 291,70 € en recettes. Le solde de ces RAR est alors déficitaire pour **- 1 799 771,72 €**.

Investissement Restes à Réaliser - exercice 2023	
Restes à réaliser recettes	661 291,70 €
Restes à réaliser dépenses	-2 461 063,42 €
Solde RAR 2023	-1 799 771,72 €

Ainsi, un premier besoin de financement de la section d'investissement 2024 est identifié pour 1 799 771,72 €.

Les écritures des RAR seront intégrés au Budget Supplémentaire 2024. Ainsi il sera proposé lors du vote du Budget Supplémentaire 2024, d'affecter la somme de 1 799 771,72 €, en déduction du résultat de fonctionnement 2023, sur le chapitre des dotations et mises en réserve, nature 1068.

3. Affectations des résultats au BP 2024

La section d'investissement du BP 2024 présente un besoin d'autofinancement de **3 542 464,48 €**.

Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement 2024 sur le chapitre des dotations et réserve (nature 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé), la somme de 3 542 464,48 €, déduite du résultat excédentaire de fonctionnement 2023.

Ainsi, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de la façon suivante :

- 1 799 771,72 € affectés au moment du vote du Budget Supplémentaire pour le financement des RAR (chapitre 10 - Dotations)
- 3 542 464,48€ affectés au BP 2024 pour l'autofinancement (Chapitre 10 - Dotations)
- 1 135 973,31 € affectés en recettes de fonctionnement reportés (chapitre R002)

En complément, voici l'équilibre du budget primitif 2024 avec cette affectation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SENS	CHAPITRES	BP 2024
DEPENSES	TOTAL DF	24 218 006,00 €
RECETTES	R002	1 135 973,31 €
	Autres recettes du BP 2024	23 082 032,69 €
	TOTAL RF	24 218 006,00 €
	EQUILIBRE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
SENS	CHAPITRES	BP 2024
DEPENSES	TOTAL DI	9 369 657,00 €
RECETTES	R001	195 869,52 €
	Nature 1068 Autofinancement	3 542 464,48 €
	Autres recettes du BP 2024	5 631 323,00 €
	TOTAL RI	9 369 657,00 €
	EQUILIBRE	0,00 €

Ces écritures seront intégrées au budget 2024.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- REPORTER pour 195 869,52 € d'excédent d'investissement anticipé en recettes d'investissement R001,
- AFFECTER pour 3 542 464,48 € d'excédent de fonctionnement anticipé en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (correspondant à l'autofinancement 2024),
- REPORTER pour 1 135 973,31 € d'excédent de fonctionnement anticipée en recettes de fonctionnement R002.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité,

(4 abstentions : Y. LATHUILLIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, C. KOWALSKI),

- REPORTE pour 195 869,52 € d'excédent d'investissement anticipé en recettes d'investissement R001,

- AFFECTE pour 3 542 464,48 € d'excédent de fonctionnement anticipé en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (correspondant à l'autofinancement 2024),

- REPORTE pour 1 135 973,31 € d'excédent de fonctionnement anticipée en recettes de fonctionnement R002.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI